

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN219

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le renforcement du Centre spatial guyanais et sur la possibilité d'en faire un port spatial pleinement souverain, entretenu et financé dans son intégralité par la France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise demande à ce que le Gouvernement remette un rapport au Parlement pour permettre de faire du centre spatial guyanais un avant-poste souverain vers l'Espace. Le Centre Spatial Guyanais est un atout précieux. La relocalisation des tirs en Guyane durant les années 1960 a permis à la France de bénéficier d'une fenêtre optimale vers l'espace depuis l'Équateur. L'enjeu essentiel est d'occuper cette base et ses aires de lancement. Or, les cadences ont décliné ces dernières années. Arianespace a procédé à seulement trois tirs en 2024. L'occupation du site est défaillante et c'est pourquoi il faut changer de braquet : d'abord, assumer d'en reprendre le contrôle à 100 %, puis en assurer la vocation de base spatiale française ouverte aux coopérations altermondialistes, et non plus seulement « port spatial de l'Europe » suite aux

accords de 2008 avec l'ESA. Ce serait une clarification bienvenue, car la France supporte l'essentiel des dépenses de fonctionnement ainsi que les investissements d'infrastructure. Ce recentrage s'accompagnerait également d'une priorisation des objectifs et des choix de coopérations, en les diversifiant et en intensifiant celles avec les nations spatiales émergentes du Sud. En outre, le CSG doit être refondé. Le passé néocolonial d'un site est encombrant et continue de façonner à raison les représentations des Guyanais. L'implantation de la base a supposé de nombreuses expropriations et le silencement des voix locales. C'est pourquoi, au-delà du seul mécénat et des subventions (modestes) apportées par le CNES ou les partenariats entre la Collectivité Territoriale de Guyane et l'État, l'objectif est d'inclure bien davantage le CSG dans l'environnement guyanais, d'en faire la pointe avancée du développement du territoire, par et pour les Guyanais.